

# INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

## VOTRE SÉJOUR AUX SEYCHELLES

### **PASSEPORT, VISAS ET DOUANES**

Avant embarquement, il convient de solliciter en ligne une « autorisation de voyage » (formalité payante). Cette autorisation de voyage s'obtient en présentant un passeport valide, une réservation d'hôtel ou une attestation d'hébergement pour la durée de son séjour, un billet de retour ou de poursuite de voyage, ainsi que les moyens suffisants pour couvrir les frais de séjour.

L'autorisation permet d'obtenir, à l'arrivée, un visa de court séjour délivré par les services de police de l'aéroport, prorogeable jusqu'à trois mois. Au-delà de trois mois, un permis de séjour pour résidence simple doit être sollicité (formalité payante) auprès des services de l'immigration.

### **SANTÉ**

Les vaccinations contre la poliomyélite et contre la fièvre jaune sont obligatoires pour les voyageurs venant de pays d'endémie ou d'épidémie.

La mise à jour de la vaccination DTP (diphtérie, tétanos, poliomyélite) et pour les enfants, contre la rubéole, oreillons et rougeole est recommandée.

Les vaccinations antituberculeuse et anti-hépatites virales A et B sont également souhaitables. La vaccination contre la rage peut également être proposée. Demander conseil à son médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

## LANGUE

La langue officielle est le créole seychellois, l'anglais et le français sont également parlés.

## DÉCALAGE HORAIRE

Les Seychelles ont 4h d'avance sur l'heure GMT, soit + 2 h en été et + 3 h en hiver par rapport à l'heure française.

## ÉLECTRICITÉ

Un adaptateur est nécessaire (3 broches, comme au Royaume-Uni).  
Courant alternatif 220-240 volts et 50 Hertz avec prises à l'anglaise.

## TÉLÉPHONE

Le réseau téléphonique est performant sur les trois îles principales et sur nombre d'autres îles secondaires. Si vous ne souhaitez pas téléphoner depuis l'hôtel, vous trouverez des cabines publiques (à pièces ou à cartes) dans la plupart des villages. Les portables fonctionnent bien.

- De la France vers les Seychelles : 00 + 248 + indicatif régional + numéro du correspondant
- Des Seychelles vers la France : 00 + 33 + numéro à 9 chiffres (sans le 0 initial)

## MONNAIE

Roupie Seychelloise  
1 SCR = 0,068 €  
1 € = 14,86 SCR

## TAXE LOCALE

La taxe sur la durabilité environnementale du tourisme des Seychelles entre en vigueur le 1er août 2023 :

Cette taxe sera facturée en roupies seychelloises par personne et par nuit, dans la destination et directement à l'hôtel au moment de l'enregistrement.

*\*Les enfants de moins de 12 ans, le personnel des compagnies aériennes et les citoyens seychellois bénéficient d'une exemption.*

Les taxes seront appliquées selon une approche à trois niveaux en fonction de la classification des hôtels (le ministère du tourisme des Seychelles l'annoncera sous peu) :

- SCR 25 - petits hôtels,
- SCR 75 - hôtels de taille moyenne
- SCR 100 - grands hôtels.

## SÉCURITÉ

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus : les intéressés peuvent avoir des intentions malhonnêtes, et proposer des boissons ou des aliments pouvant contenir des tranquillisants.

En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

**Risques naturels** : L'archipel, bien qu'à l'abri des cyclones, peut néanmoins essuyer des pluies torrentielles pendant la saison des pluies, entre décembre et février. Le service de météorologie est joignable au +248 437 33 77.

Nous vous recommandons :

- de proscrire les signes extérieurs de richesse et voyager « léger »
- de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance
- d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a
- d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays
- Privilégier les excursions en groupe et encadrées par des professionnels, particulièrement lors de randonnées à l'intérieur du pays

**Pour toutes urgences :**

- Composez le 112 pour urgences
- Composez le 091 pour la police
- Composez le 080 pour les pompiers

**Pour toutes urgences :**

Ambassade de France aux Seychelles  
Immeuble La Ciotat à Mont Fleuri - 1er étage  
Victoria BP 478 - Mahé  
Tél. : + 248 251 35 00